

Manifeste pour une politique énergétique rationnelle

Préparé par le „Clubenergie 2051“, Lausanne

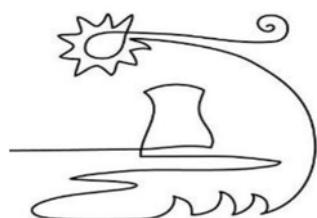
L'ESSENTIEL DU MANIFESTE

- I Avec l'air, l'eau et la nourriture, l'énergie constitue un facteur essentiel du bien-être humain. Au cours de l'histoire humaine, l'énergie d'appoint – celle dépassant les propres capacités du corps – est venue d'abord de la mise en esclavage des ressources à portée de main: hommes, femmes, enfants et animaux, et plus tard celles de la nature. Comme l'énergie est indispensable à toute entreprise humaine allant au-delà du minimum de survie, l'approvisionnement en énergie a été depuis toujours une préoccupation majeure des sociétés humaines. *L'énergie, c'est une affaire sérieuse. Et l'électricité, la plus importante, encore plus.*
- II En son article 89, la **Constitution suisse** contient la prémissse que notre avenir énergétique ne sera bien assuré que par l'addition de toutes les formes d'énergie, sans en idéaliser ni en interdire aucune. La Constitution stipule des *variantes économiquement optimales et respectueuses de l'environnement* (l'économie ayant donc priorité sur les considérations environnementales). Dans la Constitution, rien n'indique que Conseil fédéral et Chambres fédérales puissent imposer et légiférer sur un plafonnement de la consommation.
- III La **Stratégie énergétique 2050** (SE 2050) proposée par le Conseil fédéral en 2013 repose sur certaines hypothèses tant soit peu irréalistes en matière de consommation d'électricité (réduction de 15 à 25% en une génération, alors que la population augmentera de quelque 15%), sur des taxes d'incitation croissantes sur l'énergie et encore sur de dispendieuses subventions pour les énergies intermittentes. Ce programme est en sus accompagné d'un flot grandissant d'interdictions de tous genres et de règlements restrictifs. Vouloir accroître l'efficacité énergétique, tout le monde en est d'accord. Mais l'objectif déclaré de la SE 2050, ce n'est ni la réduction des émissions de CO₂, ni l'efficacité énergétique, mais bien la sortie du nucléaire. Une erreur, puisque le nucléaire permet justement de produire de grandes quantités d'électricité libres de CO₂. *Les conséquences de cette SE 2050 sont déjà prévisibles: incertitudes liées à l'approvisionnement d'électricité à moyen et long terme, instabilités techniques des réseaux à court terme, ainsi que de fortes augmentations de prix.*

IV L'année 2015 voit une sérieuse remise en cause de nombreux aspects de la SE 2050. Le franc fort, les votes-sanction du 8 mars 2015 contre la taxation de l'énergie (Confédération et canton de Schaffhouse), la réunion climatique de Paris en décembre et encore la décision des trois grands partis PDC, PLR et UDC de soumettre **au vote populaire en 2017** tout le paquet énergétique (première phase des subventions et deuxième phase des taxes incitatives), ce sont-là des réalités politiques nouvelles qui exigent un changement de cap politique vers plus de raison, de prudence et de réalisme. Le nouveau Conseil fédéral issu des élections fédérales d'octobre 2015 aura pour tâche de définir au début 2016 une autre politique énergétique. Cette autre approche devra mieux tenir compte de la Constitution, des principes libéraux qui ont gouverné l'évolution économique du pays depuis 150 ans et surtout des *réalités pratiques, techniques, économiques et institutionnelles qui caractérisent le secteur de l'énergie, notamment celui de l'électricité.*

LES OBJECTIFS

- V **Quelles priorités pour une politique énergétique rationnelle ?** Si le réchauffement climatique – et si la contribution des activités humaines à ce réchauffement – devaient vraiment conduire l'humanité à la catastrophe – comme politiciens, médias et chercheurs du réchauffement climatique nous le martèlent tous les jours – alors l'objectif central d'une saine politique énergétique, c'est en toute priorité la réduction des émissions de CO₂. *Et non pas la sortie du nucléaire.* Et encore moins, l'affaiblissement de l'hydraulique, une technologie qui glisse vers la faillite, ce qui est par malheur le premier résultat tangible de la SE 2050.



Les objectifs immuables:

- a. **Approvisionnement suffisant:** mise à disposition du pays d'une quantité d'énergie adéquate pour satisfaire pleinement aux besoins de l'industrie et des consommateurs afin d'assurer places de travail et prospérité. Pas de plafonnement de la consommation globale. Pas de taxe sur l'énergie. Mais, des normes d'efficacité sur appareils, équipements et installations. Oui, à une consommation rationnelle promue par le bas, non au rationnement de la production par le haut.
- b. **Approvisionnement diversifié:** l'addition de toutes les formes d'énergie, sans en interdire aucune. Aucune énergie n'est proscrite. Seuls entrent en compte les critères économiques et la prise en considération optimale de la protection du milieu ambiant et du paysage.
- c. **Approvisionnement sûr:** un approvisionnement qui dépend le moins possible des aléas de la politique internationale. Minimisation du recours aux importations, sans rechercher l'autarcie à tout prix.

TROIS PILIERS DU DÉBAT SUR L'ÉLECTRICITÉ

VI Électricité hydraulique: Pour rentabiliser l'hydraulique, la rémunérer aussi pour sa capacité unique de modifier rapidement sa production pour compenser *la volatilité quotidienne de l'offre* (solaire et vent) et *la volatilité quotidienne de la demande* (commandes de dernière minute). *Le marché peut assumer cette fonction*, pour autant que toutes les formes de production soient soumises aux lois du marché. Tant qu'elle existe, *la rétribution à prix coutant (RPC) sur les renouvelables doit bénéficier en priorité à l'hydraulique*.

VII Électricité nucléaire: Quelle que soit la stratégie énergétique adoptée, il faut *conserver la Loi nucléaire de 2003*. Ce qui revient à dire que ce sera au peuple souverain qu'incombera la décision de sortir du nucléaire ou non, en décidant dans quelques décennies - d'accepter ou de refuser à chaque fois une demande d'autorisation générale pour la construction d'une centrale nucléaire de remplacement. Ce n'est pas au Parlement de le faire aujourd'hui, sans connaître ni l'avis du peuple ni les conditions qui prévaudront à l'avenir.

VIII Renouvelables intermittentes: Oui à une subvention initiale unique par le mécanisme de la RPC. Pour l'électricité, le bénéficiaire aura le choix entre la consommation propre de sa production, la vente à une coopérative locale, la vente au réseau électrique local ou la vente au réseau national, le tout **avec stockage local pour ne pas surcharger le réseau national**. *Dans tous les cas, selon des modalités commerciales à*

conclure librement entre les partenaires, sans droit de reprise automatique par le réseau national. Puisque les oppositions locales empêcheront l'extension massive du réseau national de transmission et pour néanmoins permettre une gestion stable du réseau, le volume financier des subventions devra être plafonné et limité dans le temps, afin de limiter la contribution totale des énergies intermittentes subventionnées. Par ailleurs, *la gestion de la RPC donnera priorité au «solaire thermique» - dans le cadre d'une politique d'autoconsommation, d'assainissement des bâtiments et de limitation des émissions nocives.*

LES PRINCIPES

IX Primaute à un marché libéralisé encadré: Ni un marché de l'électricité complètement libre (trop vulnérable au dumping allemand du renouvelable intermittent et du charbon massivement subventionnés), ni la production décentralisée du renouvelable intermittent suisse, ne peuvent assurer un approvisionnement fiable en électricité du pays et un réglage précis entre l'offre et la demande en tout temps. Un marché suisse libéralisé doit donc être protégé par un cadre institutionnel et législatif qui définira les tâches et les prérogatives de chacun pour garantir approvisionnement et stabilité.

Par conséquent, refus de recourir à un énorme effort dirigiste voulant instituer une économie de guerre permanente. *Liberté du marché*, mais encadrement réglementaire de la Confédération sur les normes environnementales et d'efficacité énergétique - et des cantons pour l'assainissement des bâtiments. *Obligation pour toutes les formes d'énergie de s'affirmer à chaque instant sur le marché commercial par le mécanisme du prix.*

X Taxes d'incitation : Ne pas taxer l'énergie elle-même. Le principe: *Ne pas pénaliser la consommation en soi, mais le cas échéant les impacts sur l'environnement associés à une technologie.*

XI Qui garantit la disponibilité du courant ? Comme dans le passé, notre pays a besoin d'un cadre législatif clair, attribuant aux quelques grandes sociétés de production régionales et suprarégionales *la responsabilité ultime et légale d'un approvisionnement fiable en électricité* au moyen de leurs propres installations de production, d'achats régionaux et de la gestion des importations. Le Clubenergie2051 juge ainsi indispensable de concilier et de bien gérer ces deux pôles: un approvisionnement électrique *conventionnel solidement connecté et stable* - un système qui a fait ses preuves depuis 60 ans - et l'apport croissant des énergies intermittentes décentralisées.

Lausanne, le 29 juillet 2015